

AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

Projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Mont-Arance-Gouze-Lendresse

Par délibération du 30 mars 2018, le Conseil Municipal de la commune de Mont a prescrit la première modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 31 mars 2016, afin de :

- corriger des erreurs matérielles contenues dans le règlement du PLU
- améliorer certaines règles pour faciliter l'instruction du droit des sols, mieux prendre en compte les réalités territoriales et encourager une approche plus qualitative des projets
- préciser les constructions admises dans les secteurs de taille et de capacité limitées (Np) identifiés en zone naturelle en raison de leur caractère patrimonial et paysager à protéger, conserver, mettre en valeur et requalifier
- actualiser le règlement graphique en supprimant les emplacements réservés n°1 et n°7.

Ce projet de modification simplifiée fait l'objet d'une dispense d'actualisation d'évaluation environnementale selon décision de l'autorité environnementale en date du 21 novembre 2018.

La mise à disposition au public du dossier de projet de modification simplifiée se déroulera du lundi 21 janvier 2019 à partir de 13h30 au mercredi 20 février 2019 jusqu'à 17h30 inclus

Le dossier pourra être consulté :

- sous format papier, en mairie de Mont, sise 20 rue du vieux Mont – 64300 MONT, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30, le vendredi de 14h à 17h30 et tous les matins de 9h à 12h sur rendez-vous.
- Sous format numérique sur les sites internet de la communauté de communes de Lacq Orthez (www.cc-lacqorthez.fr) et de la mairie de Mont (www.mairie-mont.fr), accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti en mairie sur un poste informatique mis à disposition du public sur rendez-vous pris auprès du secrétariat (05.59.67.67.82).

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra formuler ses observations sur le projet de modification simplifiée :

- en les consignant directement sur un registre dédié tenu en mairie
- en les adressant par voie postale à la commune à l'adresse suivante : Mairie de Mont - 20 rue du vieux Mont 64300 MONT.
- en les transmettant par voie électronique à la commune, via l'adresse électronique suivante : accueil@mairie-mont.fr

A l'issue de cette mise à disposition au public, le conseil municipal en tirera le bilan. Après analyse et éventuelle prise en compte des avis des personnes publiques dites associées et des observations du public, le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à approbation du Conseil Municipal.